

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE BONAVENTURE  
VILLE DE NEW RICHMOND**

**Règlement 959-14 abrogeant le Règlement 742-02 décrétant l'exécution de travaux d'ajout d'une conduite d'aqueduc sur le chemin Pardiac et l'avenue des Ponts et, pour ce faire, un emprunt au montant de 246 500 \$, remboursable en 20 ans**

**Attendu que** la Ville a adopté le Règlement 742-02 en date du 22 juillet 2002;

**Attendu que** ledit règlement décrétait un emprunt au montant de deux cent quarante-six mille cinq cent dollars (246 500 \$), remboursable en vingt (20) ans;

**Attendu que** l'estimé préparé par M. Benoit Roussy, ingénieur à la Ville de New Richmond indiquait le même montant, et ce, incluant les honoraires, les plans et devis, les travaux d'aqueduc, les frais incidents ainsi que les taxes nettes;

**Attendu que** ledit règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de la Métropole en date du 28 octobre 2002;

**Attendu que** la Ville n'a pas procédé aux dits travaux suite à une révision de ce dossier et, par le fait même, n'a déboursé aucun montant provenant de son fonds général et qu'aucun financement permanent n'a été effectué en lien avec ce règlement;

**Attendu qu'**il y a lieu d'abroger le Règlement 742-02;

**Attendu qu'**un avis de motion a été donné lors de la réunion du 7 juillet 2014 ;

**En conséquence**, il est proposé par M. François Bujold, appuyé par M. Jean Cormier et résolu que le règlement suivant soit adopté :

**Article 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**Article 2**

Le Règlement 742-02 est, par les présentes, abrogé.

**Article 3**

La Ville de New Richmond, suite à l'abrogation de ce règlement, demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de procéder à l'annulation du solde résiduaire du Règlement 742-02, et ce, au montant de deux cent quarante-six mille cinq cent dollars (246 500 \$).

**Article 4**

**Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à New Richmond,  
Ce 4e jour d'août 2014

Céline LeBlanc  
Greffière

Éric Dubé  
Maire